

## <u>Déclaration FSU au CCRA FCA de la région académique</u> des Hauts-de-France du 10 décembre 2020

La FSU prendra sa part dans les travaux du Conseil Consultatif Régional Académique de la Formation Continue des Adultes des Hauts de France pour y défendre notre service public et les

*Hauts-de-France* agents qui le font vivre.

Cette restructuration qui s'est mise en place sans concertation préalable nous inquiète à plusieurs égards :

- \* La représentation syndicale sur le territoire plus vaste est réduite de moitié.
- \* L'éloignement des décisionnaires de la FCA au niveau de la Région académique quand l'activité de la FCA doit se dérouler au plus près des ayants droits pour être à leur écoute.
- \* L'absence de politique ambitieuse harmonisée du traitement des agents sur la région académique.
- \* Les fusions ont souvent pour effet d'altérer la qualité de la gouvernance qui entraînent une baisse des résultats tout en dégradant la situation des personnels. Les exemples de GRETA en difficulté ne manquent pas et une des causes est souvent le peu de mobilité des candidats d'une part et les surcoûts des déplacements des acteurs d'autres part.

Après la situation nationale en 2018 liée à la mise en place de la loi liberté de choisir son avenir professionnel et les baisses d'activité de FCA qui s'en sont suivies, le nouvel élan retrouvé en 2019 est stoppé par la conjoncture sanitaire liée à la covid qui impacte aussi l'activité des GRETA.

La FSU félicite les acteurs de la FCA dans les GRETA qui se sont beaucoup investis pour réussir à adapter leurs dispositifs et résister au mieux au recul de l'activité. La sortie de la crise sanitaire n'est pas encore perceptible mais les besoins d'accompagnement des demandeurs d'emploi plus nombreux seront sans doute un challenge pour le service public de la FCA que les agents publics auront à mettre en œuvre.

Les conditions de travail et de rémunération des personnels sont un gage de la réussite attendue. Il faut conserver les compétences humaines au sein des GRETA et garantir les emplois. Les missions des Conseillers en Formation Continue doivent être maintenues et ne pas dériver dans la prospection à des fins commerciales. Pendant cette période sanitaire, la FSU tient à souligner que les directions de GRETA, chef(fe)s d'établissements, Conseillers en formation continue, DDFPT, Coordonnateur(rice)s, formateur(ice)s, assistant(e)s, enseignant(e)s, vacataires se sont fortement mobilisés afin de trouver collectivement la solution la plus adaptée à chaque action de formation et/ou d'accompagnement, de maintenir la continuité du service pédagogique et parvenir à satisfaire chacun. Les équipes se sont mobilisées notamment pour développer la multimodalité pédagogique, garder un lien privilégié avec l'ensemble des stagiaires, optimiser l'utilisation des plateformes pédagogiques

FSU Hauts-de-France Bourse du Travail – 276 boulevard de l'usine 59800 Lille Tél : 06 78 33 01 57 Mail : <a href="mailto:fsu.hautsdefrance@fsu.fr">fsu.hautsdefrance@fsu.fr</a>

existantes en mettant en place, par exemple, des formations spécifiques à distance pour les formateurs.

Au niveau de la région académique Hauts-de-France, la FSU est satisfaite que les rémunérations et le régime indemnitaire des personnels administratifs des GRETA vont s'harmoniser sur le mieux-disant. De plus, une démarche d'harmonisation s'engage pour les CFC. Le chantier pour les formateurs et les coordonnateurs reste à ouvrir. La FSU souhaite être associée à ces travaux qui peuvent avoir des conséquences sur l'activité et les missions des personnels. La FSU rappelle son vœu d'une discussion sur les congés des CFC, discussion engagée au niveau de l'académie de Lille mais qui n'a pas été poursuivie en septembre 2020, comme prévu dans un premier temps.

En tout état de cause, la FSU rappelle que les missions et les évolutions proposées ne peuvent se réaliser que dans le cadre réglementaire des textes officiels et demande que les alignements se fassent sur le mieux disant pour la reconnaissance de l'engagement des personnels et dans l'intérêt du Service public de la Formation Continue des adultes.

Pour finir avec les points abordés lors de ce CCRA FCA, selon l'arrêté du 29 juillet 2020 relatif au CCRA FCA, l'article 6 précise que cette instance est consultée sur les questions suivantes :

- les ressources humaines des GRETA dont le plan de formation à destination des personnels ;
- le programme d'utilisation des fonds académiques de mutualisation des ressources de l'apprentissage et de la formation.
- les actions de promotion et de diffusion de la formation continue des adultes ;
- le rapport annuel d'activité du réseau des groupements d'établissements (Greta) ou des groupements d'intérêt public formation continue et insertion professionnelle, ainsi que la carte de ces groupements arrêtée par le recteur de région académique pour l'année 2019.

Quand ces points seront- ils abordés et serons-nous destinataires de documents ?

La FSU demande la mise en place d'un Comité de suivi de la FCA sur la région académique pour avoir des échanges plus constructifs et réguliers sur les différents points d'organisation (carte des formations, apprentissage, grille de rémunération, frais de déplacements, congé, etc.).

La FSU remercie les services pour la qualité des documents et leur disponibilité.